

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

N°CT2022.5/090-1

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Virginie DOUET, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Claire GASSMANN, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Françoise LECOUFLE à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur François VITSE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Dominique CARON à Monsieur Patrick FARCY, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA à Madame Sophie LE MONNIER, Madame Marie-Claude GAY à Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Philippe GERBAULT à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Frédérique HACHMI à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Sonia RABA à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Maurice BRAUD, Madame Mathilde WIELGOCKI à Madame Carine REBICHON-COHEN.

Etaient absents excusés :

Madame Oumou DIASSE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Rosa LOPES, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Secrétaire de séance : Madame Julie CORDESSE .

Nombre de votants : 68

Vote(s) pour : 68

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/090-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221214-lmc139612-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/090-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221214-lmc139612-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

N°CT2022.5/090-1

OBJET : **Gestion des déchets urbains** - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public prévention et de gestion des déchets pour l'année 2021.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants, L. 5219-2 et suivants et D. 2224-1 ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ;

VU le rapport annuel 2021 relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), examiné par la commission consultative des services publics locaux réunie le 9 décembre 2022 ;

CONSIDERANT que depuis 2016, GPSEA exerce sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, directement sur 11 des 16 communes correspondant aux secteurs de l'ex-Plaine centrale, ex-Haut Val-de-Marne et Bonneuil- sur-Marne ;

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article D. 2224-1 du code général des collectivités territoriales, GPSEA doit présenter le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de son territoire pour l'année 2021 ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 08 DECEMBRE 2022,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/090-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221214-lmc139612-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

ARTICLE **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2021, ci-annexé,
UNIQUE : relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion
des déchets de GPSEA.

FAIT A CRETEIL, LE QUATORZE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/090-1
Identifiant téléransmission	094-200058006-20221214-lmc139612-DE-1-1

2021



RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité
du service public de prévention
et de gestion des déchets
ménagers et assimilés

■ UN TERRITOIRE, UNE COMPÉTENCE	6
■ LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021	8
■ PRÉVENTION	10
■ ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE	12
I. La collecte en porte-à-porte	13
a. Dispositif de pré-collecte et de collecte	13
b. Caractéristiques techniques de la collecte en porte-à-porte	14
II. La collecte en apport volontaire	14
III. Le réseau des déchèteries	15
IV. Tonnages des déchets collectés sur le Territoire	17
■ ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT	19
■ LES INDICATEURS FINANCIERS	22
■ LES PERSPECTIVES	24
■ ANNEXES	26

Créé le 1^{er} janvier 2016, **Grand Paris Sud Est Avenir** (GPSEA) est compétent en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés des habitants des 16 communes de son territoire.

L'établissement exerce directement sa compétence sur 11 communes (Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévisé, Limeil-Brévannes, Noiseau, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie) des 16 communes soit 294 617 habitants (INSEE 2021). En revanche, GPSEA adhère au SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour la collecte et le traitement des déchets de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes.

En conséquence, le présent rapport annuel ne porte que sur les 11 communes desservies directement par GPSEA, les données des 5 autres sont intégrées au rapport présenté au comité syndical du SIVOM et transmis au Conseil de Territoire de manière distincte.

UN TERRITOIRE, UNE COMPÉTENCE

Grand Paris Sud Est Avenir est issu du regroupement des communautés d'agglomération de Plaine Centrale, du Haut Val-de-Marne, de la communauté de communes du Plateau Briard et de la ville de Bonneuil-sur-Marne qui avait la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » jusqu'à fin 2015. Cette compétence, « Gestion des déchets ménagers et assimilés » pleine et entière, a été transférée au nouveau Territoire dès sa création. Tous les contrats de prestations de service qui liaient les anciennes intercommunalités et communes ont également été transférés, impliquant ainsi, un exercice sectorisé de la compétence, et ce jusqu'au renouvellement de juin 2022.

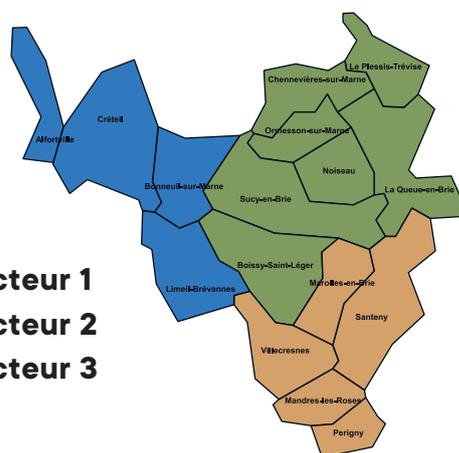
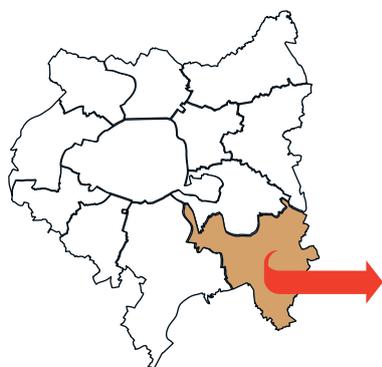
Ce rapport d'activités présente des éléments secteur par secteur selon le découpage suivant :

- **Secteur OUEST** (1) pour les villes d'Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil et Limeil-Brévannes ;
- **Secteur EST** (2) pour les villes de Boissy-Saint-Léger, Chennevières-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Tréville, Noisieu, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie.

S'agissant des communes du Plateau Briard, collectées par le SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts, elles sont intégrées au rapport d'activité dudit syndicat.

LE TERRITOIRE DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR DESSERVI DIRECTEMENT

11
communes



294 617
habitants

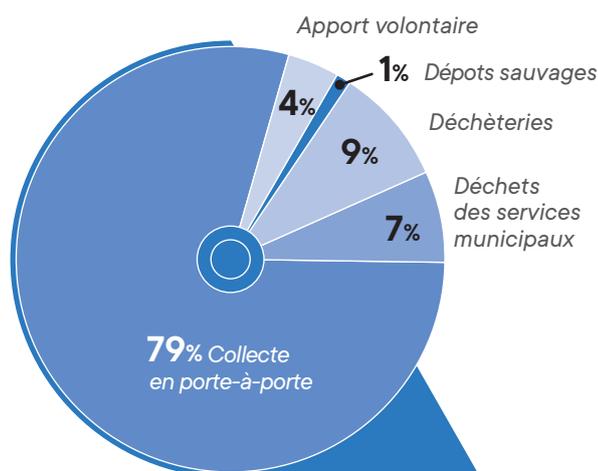
LA MISSION CONFIEE AU TERRITOIRE

Assurer le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

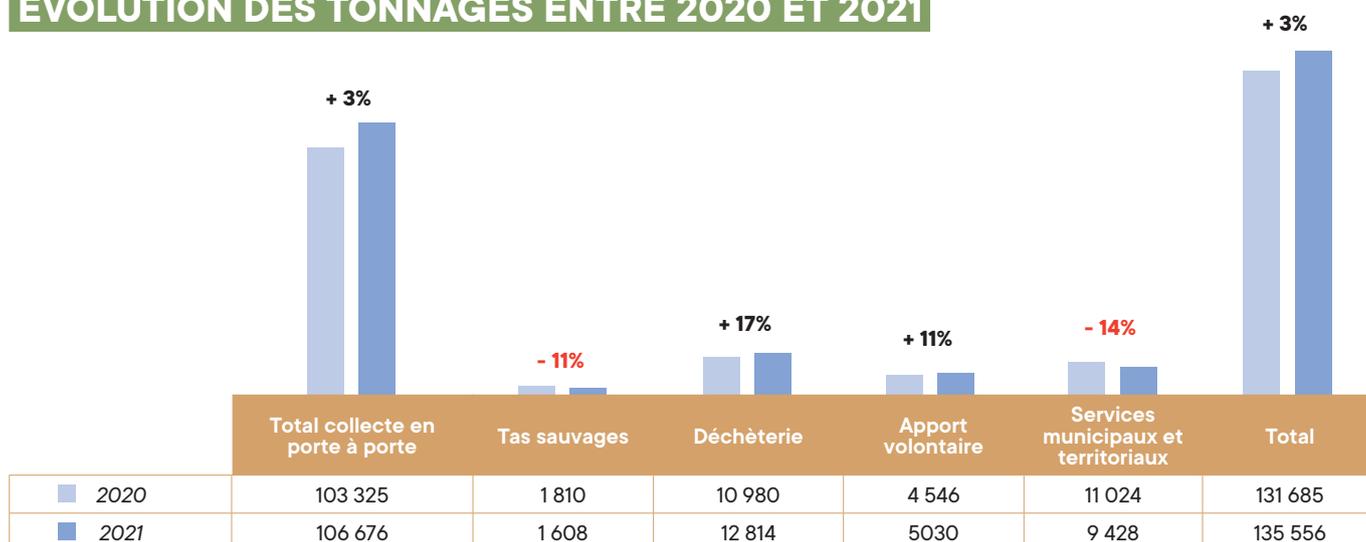
- Prévention des déchets;
- Gestion des déchèteries;
- Mise en place et entretien du parc de contenants;
- Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables;
- Tri, traitement et valorisation des déchets.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021

Collectés en 2021 (tous déchets confondus) : 135 556 tonnes



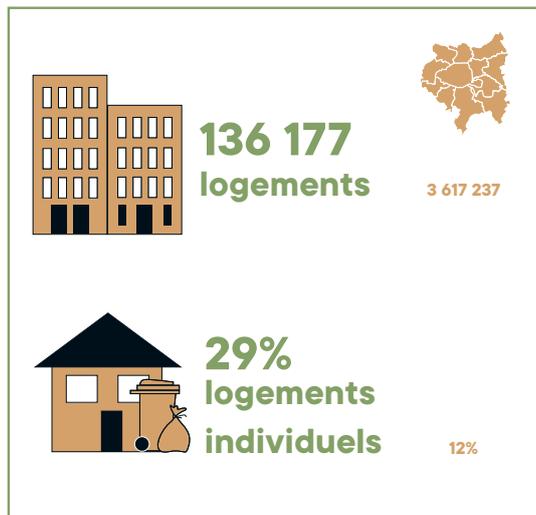
ÉVOLUTION DES TONNAGES ENTRE 2020 ET 2021



106 676 tonnes collectées en porte-à-porte
 5 030 tonnes en apport volontaire
 1 608 tonnes de dépôts sauvages
 12 814 tonnes de déchets collectés en déchèteries
 9 428 tonnes issues des services municipaux et territoriaux

Grand Paris Sud Est Avenir est constitué de zones très urbaines à l'Ouest et de zones plus résidentielles à l'Est, ce qui, en matière de déchets, n'est pas neutre surtout pour l'organisation du dispositif de collecte. En effet, selon la typologie d'habitat, les problématiques de collecte ne sont pas les mêmes.

Sur l'ensemble du territoire, on enregistre 71% d'habitat collectif contre 29% d'habitat individuel avec de fortes disparités entre secteurs. Le taux d'habitat collectif est de 74% pour le secteur Ouest contre 51,3% sur le secteur Est.



IMPLANTATION DE CONTENEURS ENTERRÉS : MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT



Afin de mener une politique publique visant à améliorer le cadre de vie des administrés, à favoriser la collecte sélective et à maîtriser les coûts de collecte, les élus de GPSEA ont décidé de poursuivre le déploiement de la collecte des déchets par conteneurs enterrés pour l'habitat collectif sur l'ensemble du territoire.

Ces bornes sont constituées d'une cuve enterrée et d'une partie aérienne discrète munie d'une trappe d'introduction des déchets. En 2021, 3 opérations ont été menées Place de la Hêtraie à Limeil-Brévannes, rue Daniel Constantini et rue Martin Luther King (Espace Martin Luther King) à Créteil. Avec ces 16 bornes supplémentaires, le parc compte dorénavant 391 conteneurs.

Ce dispositif présente au moins trois avantages : améliorer le cadre de vie en supprimant la présentation des bacs roulants à la collecte (1 conteneur = 10 bacs de 500 litres), favoriser le geste de tri et diminuer les nuisances quotidiennes inhérentes à la collecte (moins de rotations de véhicules de collecte = moins de nuisances sonores et de pollution atmosphérique par exemple).

Les locaux de propreté intérieurs libérés, peuvent être réaffectés à d'autres fonctions tels que le stockage des encombrants ou la création de locaux vélos.

RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS DE COLLECTE

Dans le cadre d'une réflexion global sur la gestion des déchets et les enjeux réglementaires en matière de gestion des déchets associés. Un groupe de travail a été constitué avec des représentants des différentes villes du territoire.

Plusieurs réunions ont eu lieu entre mars et octobre 2021 pour aboutir à la publication du 1er marché de pré-collecte et de collecte à l'échelle de l'ensemble des 11 communes du territoire et qui répond à deux objectifs : l'harmonisation, la transition écologique et le développement des prestations tout en maîtrisant les coûts.

Le nouveau marché est composé de 7 lots, à l'échelle du territoire :

- Lot 1 : collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des emballages, du verre, des encombrants, des déchets verts et des dépôts sauvages ;
- Lot 2 : collecte en apport volontaire des ordures ménagères, des emballages et du verre ;
- Lot 3 : exploitation des déchèteries ;
- Lot 4 : collecte des déchets alimentaires ;
- Lot 5 : collecte des déchets ménagers spéciaux ;
- Lot 6 : collecte et traitement des déchets amiantés ;
- Lot 7 : fourniture et maintenance des bacs pour la collecte des déchets en porte à porte (bacs)

PRÉVENTION

LE COMPOSTAGE

L'intérêt d'un programme d'incitation au compostage est double : écologique d'abord car il limite le tonnage de déchets résiduels transportés et incinérés, économique ensuite, car chaque tonne transformée est économisée.

20 à 30% du contenu des conteneurs peut être valorisé sous forme de compost. Ainsi, pour favoriser cette pratique, depuis février 2021, la Collectivité met à disposition gratuitement aux foyers volontaires des composteurs individuels en bois ou en plastique d'une capacité de 400 litres. Des expériences en habitat collectif sont également menées. À la demande des bailleurs ou des syndicats concernés, un maître-composteur étudie la faisabilité de déployer le système. Si la demande est validée, des composteurs d'une capacité de 600 ou 1000 litres sont mis en place.

En 2021, ce sont 217 composteurs individuels qui ont été distribués. Un guide de compostage a été établi et est distribué à chaque usager à la livraison de son composteur. Mais aucune demande de composteur collectif n'a été formulée.

Toutes les informations sur le compostage domestiques (processus de demande et guide de compostage) sont consultables sur le site internet de la collectivité « Le compostage domestique ».

COMMUNICATION AUPRÈS DES USAGERS

Cette communication / sensibilisation est assurée selon deux axes majeurs :

■ La gestion de proximité

Elle est assurée grâce à :

- La mise en œuvre d'un contact direct notamment à travers le numéro d'appel unique pour tout GPSEA du service relation usagers au 01.41.94.30.00 ;
- Des actions auprès des usagers, le traitement sur le terrain des réclamations d'usagers, le contrôle du prestataire de collecte, le contrôle de la prestation de dotation et de maintenance du parc de bacs ;
- La parution d'articles dans les bulletins municipaux ;
- L'édition des calendriers annuels de collecte synthétisant tous les secteurs de collecte spécifique à chacune des villes, distribués dans toutes les boîtes à lettres en décembre ;
- Une interface sur le site internet permettant de connaître les jours de collecte en fonction de l'adresse, les consignes de tri les modalités d'accès en déchèterie, la pratique du compostage.

■ Les animations et actions pédagogiques

De nombreuses actions d'animation et de sensibilisation ont été réalisées et plus particulièrement sur « Le Plan climat expliqué aux enfants » ou sur les déchets (action 39 du Plan Climat Air Energie Territorial). En 2021, environ 65 heures d'animations ont été effectuées dans 12 établissements scolaires et crèches du territoire.

L'ambition est d'accompagner les écoles maternelles et élémentaires s'impliquant, notamment, en qualité « d'Établissements en Démarche Développement Durable » (E3D), démarche reconnue et soutenue par l'Éducation Nationale.

A total, ce sont :

- 217 séances sur le développement durable et l'environnement auprès des publics scolaire et périscolaire soit 49 séances de plus organisées par rapport à 2020 ;
- 8 écoles sensibilisées sur la culture climat ;
- Le corps professoral, les élèves et les agents d'entretien de 15 écoles sensibilisés aux gestes de tri ;
- 12 établissements scolaires et une crèche pratiquant le compostage des déchets alimentaires, avec livraison régulière de broyat par GPSEA.



ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE

Grand Paris Sud Est Avenir collecte les déchets issus :

- des ménages ;
- des services du Territoire et des services municipaux (déchets de voirie, entretien des espaces verts, nettoyage des marchés) ;
- des différents bâtiments administratifs, des établissements scolaires, des artisans, des commerçants, des PME-PMI, etc... appelés communément les « déchets assimilables ».

Parmi tous ces déchets collectés, on distingue 2 grandes familles :

- Les déchets ménagers, qui comprennent les emballages collectés dans le bac jaune et le verre collecté dans le bac vert dit recyclables, et les déchets résiduels qui sont collectés dans le bac grenat ;
- Les déchets occasionnels c'est-à-dire les déchets verts, les déchets métalliques, les déchets de bois, les pneumatiques usagés, les déchets de construction et de démolition non évolutifs (béton, carrelage...), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets encombrants en mélange essentiellement composés de déchets non valorisables (c'est-à-dire ne comprenant pas des matériaux cités précédemment), les déchets ménagers spécifiques (déchets dangereux diffus des ménages) et les déchets de textiles usagés, qui sont collectés dans les déchèteries et par un prestataire pour les déchets dangereux des ménages

I - LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Cette collecte concerne les déchets ménagers, les encombrants et les déchets végétaux.

■ **Performance de tri de GPSEA : 74,47 kg/hab.** Contre 63,51kg/hab. en 2020 (Moyenne régionale : 55 kg/hab.)

	Tonnages 2021	Fraction
Déchets ménagers résiduels	70 792 t	66 %
Recyclables (Emballages, papiers-journaux-magazines, verre)	19 112 t	18 %
Déchets végétaux	8 763 t	8 %
Encombrants	8 009 t	8 %

La performance de tri mesure le rapport entre le volume de déchets recyclables collectés (emballage + verre) et le nombre d'habitants. La forte hausse de cet indicateur s'explique principalement par la reprise de l'activité économique. Elle paraît également montrer une hausse de la production d'emballage liée à une pérennisation des habitudes de consommation (vente par correspondance).

A) DISPOSITIF DE PRÉ-COLLECTE ET DE COLLECTE

Pour faciliter le geste de tri, mais aussi pour garantir la sécurité des agents collectant les déchets, les contenants jaunes (emballages et journaux magazines), verts (verre) et grenats (déchets résiduels) nécessaires pour la collecte en porte-à-porte des usagers sont mis à disposition gratuitement par GPSEA.

Le calcul de la dotation est établi sur la base d'un volume estimé de production de déchets, fondé sur le nombre de personnes présentes au foyer et la fréquence de collecte.

■ Secteur OUEST

Sur ce secteur, le parc de bacs est détenu par la société SULO qui assure une prestation de location-maintenance-entretien.

Chaque année, pour la collecte des déchets verts, une dotation en sacs est réalisée en porte-à-porte.

Concernant, la ville de Bonneuil-sur-Marne, les usagers sont équipés de bacs à déchets vert

■ Secteur EST

Sur ce secteur, la livraison et la maintenance des bacs sont assurées en régie.

La collecte des déchets verts est également faite en bac.

■ Interventions réalisées au cours de l'année 2021

Au cours de l'année 2021, les interventions réalisées sur GPSEA se répartissent comme suit :

	Dotation	Echange	Retrait	Réparation	Total des interventions GPSEA
Secteur Ouest	915	1467	160	98	2640
Secteur Est	2433	3519	296	57	6305
Total GPSEA	3348	4986	456	155	8945

Dotation : Mise en place de bac

Echange : Remplacement de bac cassé/volé/brûlé, changement de capacité

Retrait : Enlèvement du bac

Réparation : Réparation de couvercles, roues...

B) CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Flux de déchets collectés en porte à porte	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Secteur	Contenant
Déchets ménagers résiduels	Prestataire : SUEZ VEOLIA OTUS	C2/C3/C5/C6 le matin	Collectif	Bac à couvercle grenat
		C1/C2 le matin	Pavillonnaire	
Emballages / Papiers et Journaux magazines	Prestataire : SUEZ VEOLIA OTUS	C1/C2 le matin	Collectif	Bac à couvercle jaune
		C1 le matin	Pavillonnaire	
Verre	Prestataire : SUEZ VEOLIA OTUS	C0,5 le matin	Collectif	Bac à couvercle vert
			Pavillonnaire	
Déchets végétaux	Prestataire : SUEZ VEOLIA OTUS	C1 le matin De mi-mars à mi-décembre ou C0,5 de mi-décembre à mi-mars + Collecte des sapins le 2eme mercredi de janvier	Pavillonnaire	Bac à couvercle vert ou beige + fagots + sacs
Encombrants	Prestataire : SUEZ VEOLIA OTUS	M1 L'après-midi	Collectif Pavillonnaire	En tas sur la voie publique
Dépôts sauvages	Prestataire : SUEZ VEOLIA OTUS	C5/C6 L'après midi	Collectif Pavillonnaire	En tas sur la voie publique
Déchets zone d'activité	Prestataire : SUEZ VEOLIA OTUS	C2 (déchets résiduels et emballages)	Zone d'activité	Bac à couvercle grenat + Bac à couvercle jaune

Cx = x collectes hebdomadaires
My = y collectes mensuelles

En fonction du type de flux, le service est assuré de 5h30 à 22h00. Avec 54 véhicules de ramassage (poids lourds, hors utilitaires et VL), la société SUEZ a parcouru 556 555 km en 2021 contre 544 701 km en 2020. VEOLIA, a utilisé sur la ville de Bonneuil-sur-Marne 4 véhicules sur l'année pour un total de 9 322 km parcourus en 2021 contre 9 798 km en 2020.

II - LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

■ Secteur OUEST

Depuis 2013, des conteneurs enterrés pour les emballages, le verre et les déchets résiduels ont été installés progressivement dans plusieurs quartiers d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brevannes. En 2021, 3 opérations ont été réalisées avec l'ajout de 16 bornes portant à 391 le nombre de bornes installées (160 pour les DMR, 149 pour les emballages et papier, et 82 pour le verre).

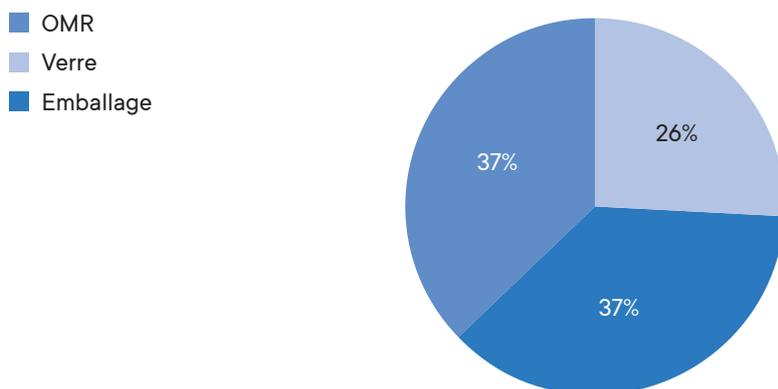
Sur la ville de Bonneuil-sur-Marne, seuls les déchets ménagers spéciaux (pots de peinture, solvants, batteries, radiographies, huiles, etc.) sont collectés en apport volontaire via un véhicule (le service Planète de Véolia) 2 fois par mois sur les parkings de la cité Fabien, Saint-Exupéry et la place des Libertés.

■ Secteur EST

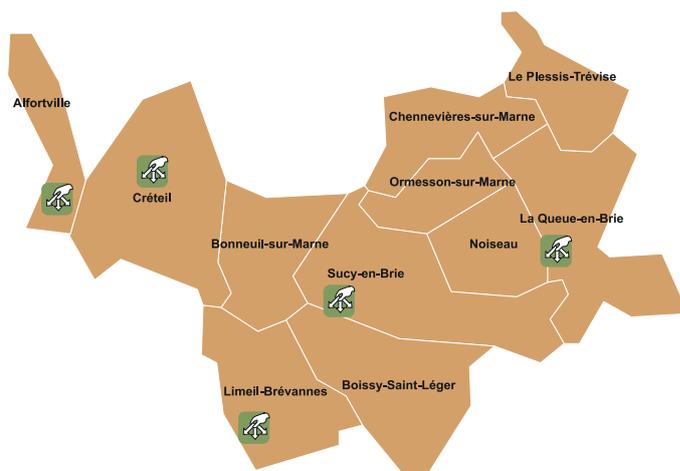
Depuis 2015, 9 conteneurs enterrés pour le verre sont implantés sur la commune de Sucy-en-Brie, complétant ainsi le parc en place : 34 pour le verre (dont 9 conteneurs enterrés et 25 conteneurs aériens) et 13 pour les emballages (conteneurs aériens uniquement). Les bornes sont collectées 2 fois par mois pour le verre et une fois par mois pour les emballages.

Un service de collecte par apport volontaire pour les déchets ménagers spéciaux est maintenu dans les 5 villes qui ne disposent pas de déchèterie (Boissy-Saint-Léger, Chennevières-sur-Marne, Le Plessis-Tréville, Noiseau et Ormesson-sur-Marne). Ce service est offert entre 1 à 3 fois par mois selon les villes.

Répartition des points d'apport volontaire par flux



III - LE RESEAU DES DECHETERIES



GPSEA dispose de 5 déchèteries pour répondre aux besoins d'évacuation des déchets occasionnels produits par les usagers : 3 sont implantées sur le secteur Ouest (Alfortville, Créteil, Limeil-Brévannes) et 2 sur le secteur Est (La Queue-en-Brie, Sucy-en-Brie).

■ Secteur OUEST

Sous réserve des conditions d'accès (hauteur des véhicules limitée à 1,90 m et nombre de passage limité à 2 fois par jours avec un VL), les ménages peuvent déposer gratuitement leurs déchets sur présentation des pièces justificatives (pièces d'identité, justificatif de domicile, carte grise).

En revanche, les autres usagers (artisans, commerçants, établissements publics) doivent acheter des tickets d'accès et respecter les limitations de dépôts prescrits par le règlement d'utilisation des déchèteries du 29 novembre 2005 (3 fois 1m3 par semaine)

L'exploitation des sites est confiée à la société Suez pour l'accueil du public (haut de quai) et la gestion des déchets (bas de quai).

■ Secteur EST

Les deux déchèteries sont intégralement (haut et bas de quai) gérées en régie. Seuls les ménages ont accès aux deux sites et les apports sont limités à 10 dépôts par mois.

L'accès aux sites se fait grâce à une carte d'accès individuelle remise sur demande et présentation des pièces justificatives (pièces d'identité et justificatif de domicile). La demande se fait via le site internet ou aux services techniques de GPSEA à La Queue-en-Brie.

L'évolution de la fréquentation des déchèteries de 2019 à 2021 est la suivante :

Déchèteries	Nombre d'usagers			Évolution 2019/2021
	2019	2020	2021	
Alfortville	8 065	7 130	7 175	-11%
Créteil	13 503	11 684	13 450	-0,4%
La Queue-en-Brie	30 169	14 696	23 565	-22%
Limeil-Brévannes	8 887	7 575	8 666	-2%
Sucy-en-Brie	22 430	6 263	27 996	25%
Total	83 054	47 348	80 852	-3%

D'une manière générale, la fréquentation entre 2019 et 2021 est en légère baisse de 3% sur les déchèteries situées sur le territoire. Le choix de comparer l'évolution entre 2019 et 2021 s'explique par la fermeture des déchèteries entre mi-mars et mi-mai puis de fin octobre à mi-décembre 2020, du fait des différents confinements liés à la crise sanitaire provoquée par la Covid-19.

■ Tonnages par flux des déchets acceptés en déchèterie

Flux de déchets acceptés 2021	Filière de valorisation / élimination	2020	2021	Évolution % 2020/2021	Performance GPSEA 2021 ⁽¹⁾	Données Ile-de-France 2019 (IAU-ORDIF)	Données France 2019 (ADEME)
Total déchets déposés en déchèteries		10 980 t	12 814 t	17 %	43,49 kg/hab	75 kg/hab	225,4 kg/hab
Déchets végétaux	Valorisation organique	608 t	1 025 t	69 %	3,48 kg/hab	9,8 kg/hab	55,0 kg/hab
Gravats	Enfouissement	3 627 t	4 809 t	33 %	16,32 kg/hab	21,1 kg/hab	51,3 kg/hab
Bois	Valorisation énergétique	573 t	325 t	-43 %	1,10 kg/hab	3,2 kg/hab	25,7 kg/hab
Ferrailles	Valorisation matière	212 t	228 t	7 %	0,77 kg/hab	1,5 kg/hab	
Cartons	Valorisation matière	76 t	110 t	45 %	0,37 kg/hab	0,5 kg/hab	
DEA	Valorisation matière	327 t	662 t	102 %	2,25 kg/hab	0,8 kg/hab	-
D3E	Traitements spécifiques	279 t	277 t	-1%	0,94 kg/hab	1,2 kg/hab	3,7 kg/hab
Non valorisables et déclassés (DIB)	Enfouissement	5 124 t	5 213 t	1%	17,69 kg/hab	34 kg/hab	44,0 kg/hab
Déchets toxiques (DDM)	Traitements spécifiques	93 t	131 t	41%	0,2 kg/hab	0,5 kg/hab	1,8 kg/hab
Huile moteur	Traitements spécifiques	19 t	19 t	1%	0,06 kg/hab	-	-
Piles	Traitements spécifiques	2,9 t	2,3 t	-21%	0,01 kg/hab	-	-
Tubes-Lampes	Traitements spécifiques	1,74 t	1,37 t	-21%	-	-	-
Pneumatiques	Traitements spécifiques	8,52 t	14 t	59%	0,05 kg/hab	-	-

(1) Population GPSEA : 294 617 hab.

Certains types de déchets sont pris en charge directement par des éco-organismes tels les D3E, les tubes et lampes, les piles, les pneus sans jantes et non souillés, les déchets d'ameublement (DEA) sur la déchèterie d'Alfortville et Limeil-Brevannes et une partie des déchets toxiques (DDS) sur les 3 sites.

■ Évolution des tonnages en déchèteries de 2017 à 2021

Année	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2019/2021
TOTAL des déchets acceptés en déchèteries	13 154 t	11 729 t	13 036 t	10 980 t	12 814 t	-0,03%

Le contexte sanitaire de l'année 2020 a entraîné une baisse de la fréquentation des sites ainsi que des tonnages. La reprise d'activité a permis de revenir au niveau de 2019.

IV - TONNAGES DES DECHETS COLLECTES SUR LE TERRITOIRE

Tonnages Total GPSEA	2019	2020	2021	Évolution 2019/2020	Ratio 2021 kg/hab	Données Ile-de-France 2019 (ORDIF)	Données France 2019 (ADEME)
Total collecte en porte à porte	101 255 t	103 325 t	106 676 t	5%	373 kg/hab	388 kg/hab	335,8 kg/hab
Déchets ménagers résiduels	69 055 t	69 621 t	70 792 t	3%	242 kg/hab	283 kg/hab	248,9 kg/hab
Recyclables y compris les refus	16 550 t	18 424 t	19 112 t	15%	74 kg/hab	59 kg/hab	50,2 kg/hab
Emballages/papiers	12 573 t	12 779 t	14 504 t	15%	58 kg/hab	37,5 kg/hab	18,2 kg/hab
Verre	4 377 t	4 933 t	4 608 t	5%	16 kg/hab	21 kg/hab	32 kg/hab
Déchets végétaux	7 707 t	7 200 t	8 763 t	14%	30 kg/hab	19 kg/hab	16,8 kg/hab
Encombrants	7 542 t	8 030 t	8 009 t	6%	27 kg/hab	27 kg/hab	19,9 kg/hab
Tas sauvages	1 641 t	1 810 t	1 608 t	-2%	5 kg/hab	-	-
Déchèteries	13 039 t	10 980 t	12 814 t	-2%	43 kg/hab	75 kg/hab	225,4 kg/hab
Apport volontaire	4 298 t	4 546 t	5 030 t	17%	17 kg/hab	342 kg/hab	-
Services municipaux et territoriaux	12 248 t	11 024 t	9 428 t	-23%	32 kg/hab	-	-
TOTAL	132 481 t	131 685 t	135 556 t	2%	470 kg/hab	465 kg/hab	582 kg/hab

En 2021, le poids total des déchets pris en charge GPSEA s'élève à 135 556 tonnes (contre 132 481 t en 2019) soit une augmentation de 3 % et se répartit comme suit :

- **106 676 tonnes de déchets collectés en porte-à-porte ;**
- **5 030 tonnes de déchets collectés en apport volontaire (conteneurs enterrés) ;**
- **1 608 tonnes de tas sauvages collectés ;**
- **12 814 tonnes déposées en déchèteries ;**
- **9 428 tonnes produites par les services municipaux et territoriaux.**

La hausse constatée est due à la reprise d'activité à la suite de l'année de confinement et à la réappropriation par les usagers des services de collecte.

Ainsi il est constaté :

- Une augmentation de 11 % des tonnages des déchets collecté en apport volontaire.
- Une augmentation de 3 % des tonnages de déchets collectés en porte-à-porte
- Une augmentation de 14 % des tonnages de déchets d'emballages collectés en porte-à-porte
- Une augmentation de 22 % des tonnages de déchets végétaux collectés en porte-à-porte

Il convient de noter, par ailleurs, que le flux de dépôts sauvages ramassé quotidiennement par le prestataire privé sur le territoire diminue de 11 %.

■ Évolution de tonnages collectés sur 5 ans

Tonnages Total GPSEA	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution % 2016-2021
Total collecte en porte à porte	102 306	102 307	102 724	101 255	103 325	106 676	4%
Déchets ménagers résiduels	70 591	70 262	70 591	69 055	69 621	70 792	0%
Recyclables y compris les refus	16 138	16 399	16 457	16 550	18 474	19 112	18%
Emballages/papiers	10 924	11 174	11 239	11 681	12 779	14 504	33%
Verre	4 276	4 329	4 286	7 377	4 933	4 608	8%
Déchets végétaux	8 279	8 258	8 049	7 707	7 200	8 763	6%
Encombrants	7 299	7 388	7 628	7 542	8 030	8 009	10%
Tas sauvages	854	1 054	1 466	1 641	1 810	1 608	88%
Déchèterie	15 745	13 254	12 750	13 039	10 980	12 814	-19%
Apport volontaire	2 349	2 842	3 702	4 298	4 546	5 030	114%
Services municipaux et territoriaux	13 588	12 618	13 108	12 248	11 024	9 428	-31%
TOTAL	134 842	132 075	133 751	132 481	131 685	135 556	1%

En 2021, l'équivalent de 358 kg/hab. d'emballages et de déchets résiduels a été collecté en porte à porte sur le territoire contre 366,36 kg/hab. en 2016, soit une diminution de 8 kg/hab. Au cours de la même période, la part de déchets collectés en apport volontaire a augmenté de plus de 100 % du fait du déploiement de ce dispositif de collecte.

Sur les 5 dernières années, l'augmentation de la quantité de déchets collectés en porte-à-porte sur les cinq dernières années peut s'expliquer, d'une façon générale, par :

- La diminution des tonnages des déchets apportés en déchèterie liée aux mesures prises pour une meilleure utilisation des équipements ;
- Une augmentation des tonnages collectés en dépôts sauvages. Cette hausse est liée à l'élargissement du périmètre de la prestation aux 11 villes du territoire en 2018.

Globalement, sur les cinq dernières années (2016/2021), la production de déchets sur le territoire augmente de 3 % alors que la population totale a progressé de 3 %. Rapporté à l'habitant, la production de déchets est donc stable.

ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT

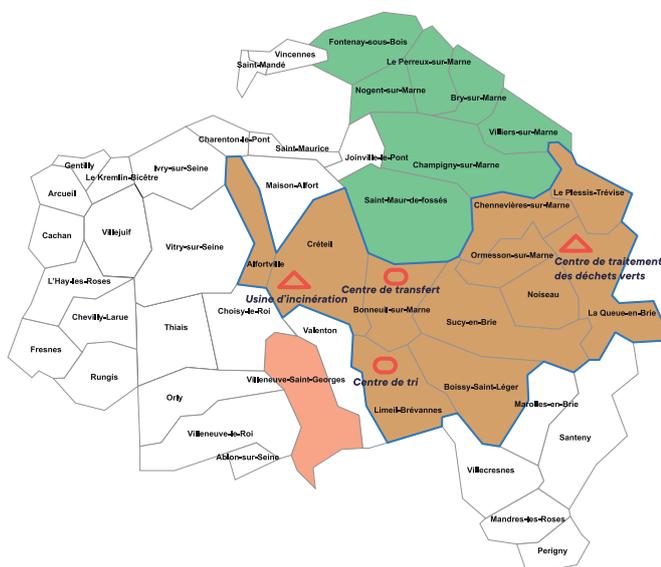
GPSEA a transféré sa compétence traitement au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) qui a dans son patrimoine l'usine de valorisation énergétique de Créteil (Valo'Marne) et a également conclu des marchés de traitement hors incinération.

Le SMITDUVM est composé de 3 Etablissements Publics Territoriaux : Grand Paris Sud Est Avenir hors le secteur Plateau Briard, Paris Est Marne & Bois (communes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés et Villiers-sur-Marne) et Grand Orly Seine Bièvre (commune de Villeneuve-Saint-Georges).

Les principales installations de traitement utilisées sont les suivantes :

- Une usine d'incinération avec valorisation énergétique implantée à Créteil.
- Un centre de tri et de transfert : déchets recyclables secs, encombrants, verre situé à Limeil-Brévannes et Bonneuil-sur-Marne ;
- Des centres de traitement spécialisés, pour les végétaux, les DMS et les DEEE respectivement situés à La Queue-en-Brie, à Etampes et à Sarcelles ;
- Un centre d'enfouissement technique de classe 2 et 3 localisé à Soignolles-en-Brie.

- T10 : Paris Est Marne & Bois
- T11 : Grand Paris Sud Est Avenir
- T12 : Grand Orly Seine Bièvre



■ La valorisation matière ou le recyclage des déchets collectés en porte-à-porte

Les emballages ménagers et journaux-magazines collectés sélectivement en porte-à-porte ou en apport volontaire sont acheminés vers le centre de tri de la société SUEZ implanté à Limeil-Brévannes.

Les déchets sont alors triés par matériaux : l'acier, l'aluminium, les papiers/ cartons et les flaconnages plastiques. Les journaux, magazines, papiers, ainsi qu'une partie des cartons dits DEIC (déchets d'emballages industriels et commerciaux) collectés dans le cadre du service public font l'objet de contrats de reprise particuliers.

Parmi les emballages collectés chez les ménages et dirigés vers le centre de tri, peuvent être détectés des déchets indésirables, identifiés comme refus de tri (déchets organiques, des objets en plastique mais non recyclables, etc.). Ils sont incinérés sur le site de VALO'MARNE à Créteil où l'énergie produite est valorisée soit en chaleur, soit en électricité.

Une fois triés par standard de matériaux, les déchets d'emballages ménagers sont vendus à des industriels du recyclage, soit directement, soit par l'intermédiaire d'entreprises spécialisées. Les recettes de cette vente des matériaux issus de la collecte sélective réduisent d'autant le coût de la gestion des déchets pour la collectivité, et par conséquent, pour le citoyen.

■ La valorisation énergétique du traitement des déchets résiduels

Les déchets ménagers résiduels sont traités par l'usine d'incinération Valo'Marne, implantée à Créteil. L'usine est exploitée par SUEZ.

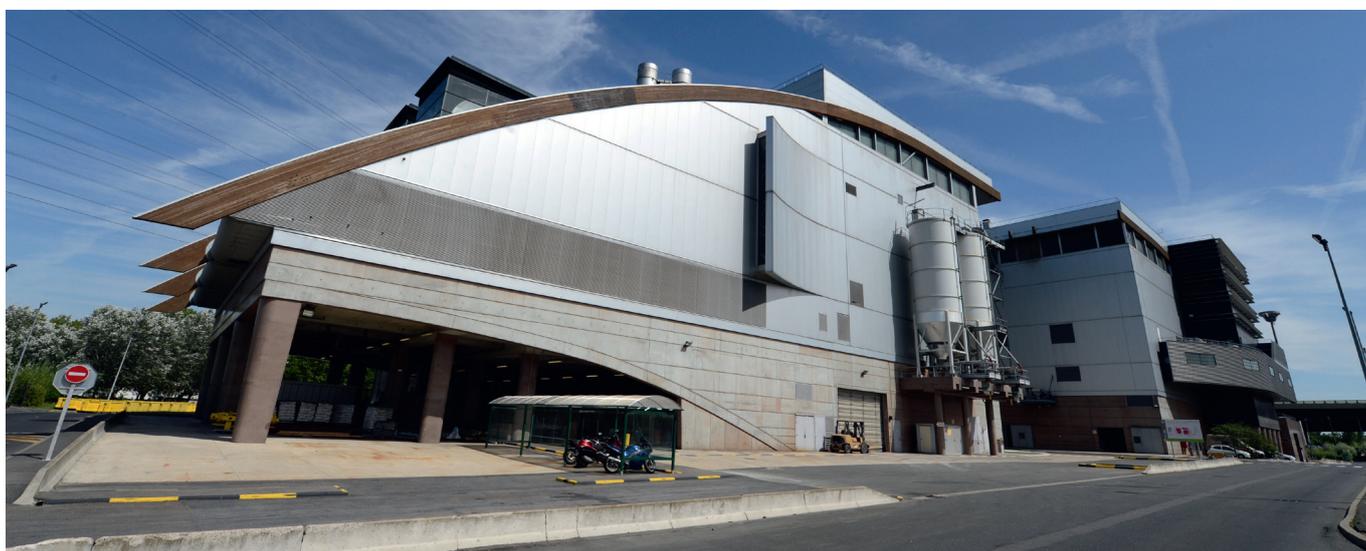
L'incinération des déchets permet l'élimination des déchets et de fournir de l'énergie sous forme d'électricité au réseau électrique mais également de la chaleur, grâce au raccordement de l'usine au réseau de chauffage urbain de Créteil.

L'usine de valorisation énergétique est équipée d'outils de traitement aux dernières normes afin de nettoyer les fumées d'incinération avant rejet dans l'atmosphère.

Grâce à un traitement approprié des mâchefers (sous-produit de l'incinération), l'acier et l'aluminium sont récupérés et valorisés. La plus grande partie des 40 921 tonnes de mâchefers produits sortis de Valo'Marne ont été utilisés à des fins routières pour les remblais (65 %), et 7 % ont été valorisés en tant que ferreux et non-ferreux en aciérie et sidérurgie.

Les éléments techniques et financiers relatifs à l'usine d'incinération de Créteil font l'objet d'un rapport de délégation de service public présenté chaque année à la commission consultative des services publics locaux *ad hoc*.

En 2020, une nouvelle autorisation d'exploitation a été délivrée à Valo'Marne, validant le projet d'évolution de l'usine. Ce projet vise à la fois à adapter les capacités de traitement des déchets au besoin de valorisation énergétique en dimensionnant le site pour pouvoir traiter 365 000 tonnes de déchets par an mais également à réduire encore davantage son impact environnemental. A cet égard, un nouveau mode de traitement des fumées permet de faire baisser rejets atmosphériques et un mode de traitement des effluents amélioré vise à atteindre un objectif de zéro rejet industriel liquide. Enfin, ce projet d'évolution de l'usine augmente la capacité de fourniture d'énergie aux habitants de Créteil, via le réseau de chaleur urbain.



■ Le centre de stockage des déchets ultimes

Les déchets ménagers et assimilés non-incinérables (déchets de grande taille) ne pouvant pas être valorisés en raison de leur nature (déchets mêlés) sont évacués en centre de stockage des déchets ultimes de Soignolles-en-Brie (77) de Suez Île-de-France.

■ Performances de tri des emballages et journaux-magazines expédiés vers les filières

Tonnages d'emballages et journaux magazines expédiés aux filières de recyclage ⁽¹⁾	2020	2021	Évolution 2020/2021	Performance 2021
Bouteilles, flacons, pots, barquettes et autres rigides	1564	1287	-17,67%	4,37
Emballages en acier	414	284	-31,46%	0,96
Emballages en aluminium	164	64	-60,97%	0,22
Papiers/cartons complexés (Briques)	24	121	403,92%	0,41
Papiers/cartons non complexés (cartons)	4491	3942	-12,24%	13,38
Verre	5029	5002	-0,55%	16,98
Journaux Magazines	2108	1869	-11,38%	6,34
Gros de Magasin	1581	1519	-3,90%	5,16
Housses plastiques (y compris films PE)	178	182	2,51%	0,62
Cartons dit DEIC ⁽²⁾	0	54	...	0,18
Refus de tri	3882	3308	-14,79%	11,23
Total (hors refus de tri)	15554	14324	-7,91%	48,62
Total déchets	19436	17631	-9,28%	59,84
Taux de valorisation des emballages en bi flux des ménages (hors verre) ⁽¹⁾	76,57%	70,81%	-	-
Taux de refus des emballages en bi flux des ménages (hors verre) ⁽¹⁾	30,00%	26,48%	-	-

(1) Données centre de tri

(2) DEIC : déchets d'emballages industriel et commercial

Comme en témoigne la baisse du taux de refus de tri, les performances de valorisation se sont améliorées entre 2020 et 2021. Cela s'explique principalement par la reprise du tri manuel suspendu en 2020 du fait de la Covid-19.

Pour l'avenir, la poursuite de l'amélioration des performances passera notamment par un meilleur geste de tri de la part des usagers.

LES INDICATEURS FINANCIERS

LES DÉPENSES DU SERVICE

■ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 35 392 369 €TTC incluant les dépenses du personnel affecté à la collecte et se décomposent comme suit :

Dépenses de fonctionnement (TTC)	2021
Pré collecte et collecte au porte à porte	18 093 959,50 €
Tri et traitement des déchets	12 017 €
Incinération des déchets	0 €
Communication	9 434 €
Participation au SMITDUVM	13 420 117 €
Charges de personnel et frais assimilés	3 655 169 €
Travail Intérimaire en insertion professionnelle	40 000 €
Animations scolaires	16 125 €
Divers (matériel, fournitures, entretien...)	135 547 €
TOTAL	35 392 369 €

■ Dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 890 498 €TTC comprenant :

Dépenses d'investissement (TTC)	2021
Etudes diagnostic et étude d'opportunités d'implantation de conteneurs enterrés	118 940 €
Acquisition de sacs de pré-collecte à destination des usagers des conteneurs enterrés	0 €
Acquisition de composteurs domestiques	29 715 €
Dépenses diverses pour les cinq déchèteries	65 118 €
Implantation et fourniture de conteneurs enterrés	393 511 €
Achats bacs de pré-collecte	283 215 €
TOTAL	890 498 €

LES RECETTES DU SERVICE

■ Recettes de fonctionnement

Les recettes sont essentiellement composées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont l'assiette de base est la même que celle de la taxe foncière.

Des recettes complémentaires existent et permettent de limiter la pression fiscale. Il s'agit essentiellement des recettes liées à la collecte sélective (soutien à la performance et vente des matériaux) mais aussi à des redevances pour service rendu (dépôt en déchèteries, enlèvements d'office).

Recettes de fonctionnement (TTC)	2021
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	37 166 655 €
Soutien aux D3E (OCAD3E)	31 083 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo emballages)	2 570 829 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo papiers)	140 508 €
Soutien à la tonne recyclée (Eco-mobilier)	113 802 €
Soutien à la tonne recyclée (Fonds de recyclage petits aluminiums)	38 727 €
Soutien à la tonne recyclée (Eco DDS)	7 231 €
Vente d'éco-composteurs	2 391 €
Vente des matériaux recyclés (repreneurs)	530 687 €
Redevances d'accès à la déchèterie pour les professionnels	3 634 €
Enlèvement d'office des dépôts sauvages	0 €
TOTAL	40 605 547 €

■ Calcul de la TEOM

Chaque année, le Conseil de Territoire vote le produit attendu de la TEOM en fonction des dépenses prévisionnelles du service d'élimination des déchets. Cette taxe est assise sur la même assiette que la taxe sur le foncier bâti.

Le recouvrement du produit voté est garanti par les services fiscaux, qui prélèvent en contrepartie sur le contribuable 8 % de frais de gestion et de risque d'impayés.

LES PERSPECTIVES

LES DÉPENSES DU SERVICE

■ Conteneurs enterrés

Des projets identifiés dans le PPI 2021-2024 devraient se concrétiser, notamment au droit des quartiers ci-dessous :

- Alfortville : Résidence Blanqui / Micolon (Logial) ;
- Boissy Saint Léger : ZAC Charmeraie (lot 10 – foyer Adoma) ;
- Bonneuil sur Marne : Buttes Cotton -Jean Zay ;
- La Queue-en-Brie : Place de la Tour.

■ Tri et sensibilisation

Par ailleurs, en lien avec d'autres villes du Territoire, GPSEA continuera à soutenir de nouvelles démarches de tri en 2022. L'objectif est de sensibiliser les plus jeunes à l'intérêt de récupérer et transformer les déchets.

GPSEA se lancera dans l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Cette démarche permettra de faire un bilan de l'existant et de construire une stratégie à l'échelle de l'ensemble du Territoire.

En parallèle, le SMITDUVM s'est doté d'une feuille de route pour la période 2020-2026. Celle-ci a vocation à retranscrire les ambitions du Territoire pour la prochaine mandature. Ces ambitions consistent notamment à faire de la prévention un axe majeur de l'action du Syndicat. A cet égard, le SMITDUVM s'est doté d'une Commission prévention qui vise à impulser des actions notamment sur la gestion des encombrants et la prise en charge des biodéchets.

■ Renouvellement des marchés de collecte

Le processus de renouvellement des marchés de collecte se poursuivra avec pour objectif la continuité de la concertation avec les villes et la publication du marché avant la fin de l'année 2021.

Cette nouvelle mise en concurrence poursuit comme objectif d'ajuster ce qui peut encore être amélioré en s'appuyant sur les axes suivants :

- Le perfectionnement du service rendu au travers notamment de l'harmonisation de prestations comme la collecte des encombrants sur inscription ;
- Une nouvelle étape dans l'optimisation grâce notamment à la massification générée par une démarche pleinement territoriale. L'optimisation sera également permise par un gel des prix pendant une longue période dans la mesure où la première révision des tarifs n'interviendra qu'en juin 2023 ;
- La réalisation des ambitions de GPSEA en matière de développement durable, telles qu'exprimées notamment dans le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) ;
- Le respect du cadre réglementaire et de ses perspectives d'évolution

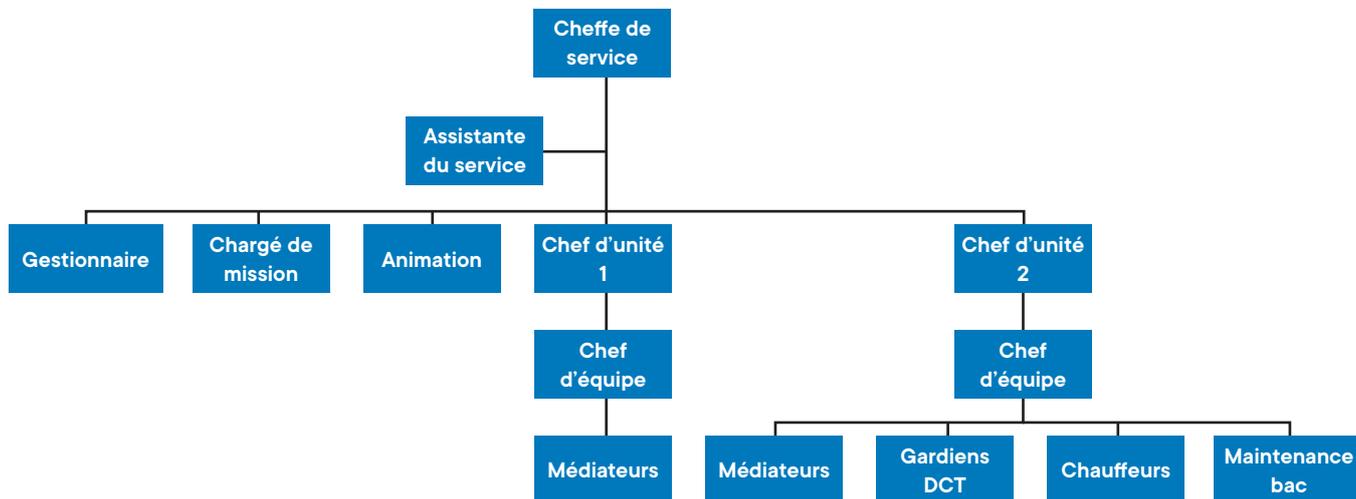
GPSEA souhaite également renforcer la visibilité de son territoire et a lancé une réflexion sur la création d'une identité visuelle sur le thème des déchets.

Concernant les équipements notamment les déchèteries, des études ont été lancées sur les cinq sites au sujet des travaux de mise en conformité (bavette, garde de corps, potelets) ainsi que la possibilité d'extension des plages horaires d'ouvertures..

ANNEXES

LE SERVICE ENVIRONNEMENT

Regroupés sous la direction d'une cheffe de service, les deux unités territoriales organisent et gèrent la collecte et le traitement des déchets ménagers sur leurs secteurs de rattachement.



LES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES PAR GRAND PARIS SUD EST AVENIR À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT AU COURS DE L'ANNÉE 2021

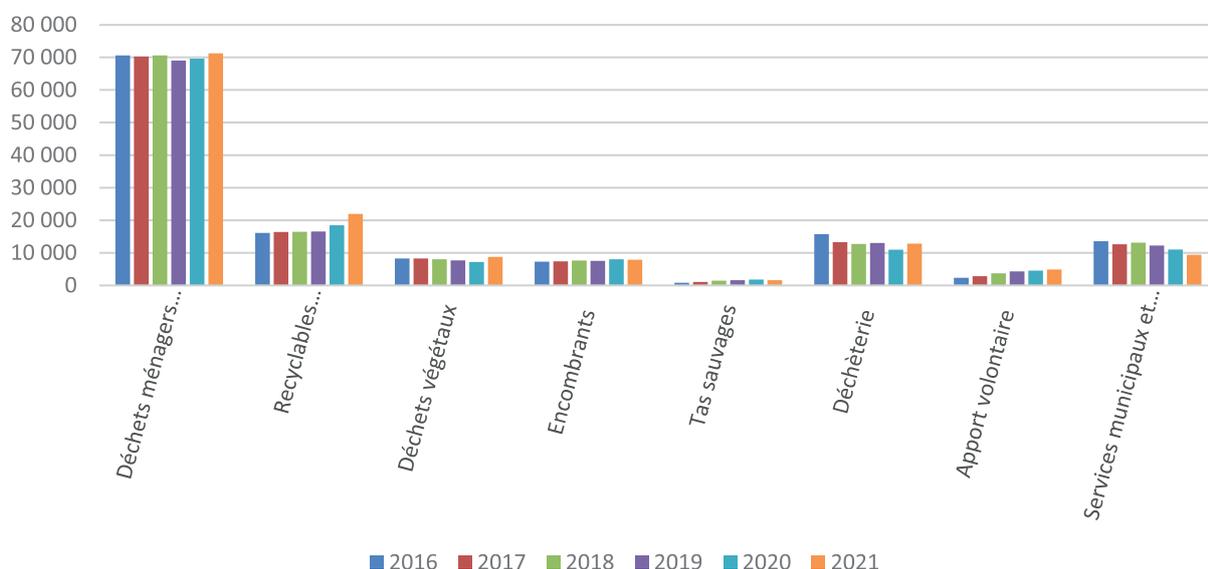
Secteur OUEST

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations 2021 (en €TTC)
Sulo	Location et maintenance des conteneurs	MP 5 ans + 2 ans en option	15/06/2021	1 036 900 €
Suez	Collectes sélectives des déchets ménagers et assimilés hors encombrants et dépôts sauvages	MP 5 ans + 2 ans en option	15/06/2021	6 692 591 €
Suez	Collecte et tri des encombrants et des dépôts sauvages, exploitation des déchèteries	MP 5 ans + 2 ans en option	15/06/2021	2 546 264 €
Veolia-Otus	Collectes sélectives des déchets ménagers et assimilés et traitement des encombrants	MP 4 ans + 2 ans en option	15/04/2021	1 018 754 €
			Total	11 328 441 €

Secteur EST

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations 2021 (en €TTC)
Suez	Collectes sélectives des déchets ménagers et assimilés	MP 5 ans + 2 ans en option	14/06/2021	6 549 940 €
			Total	6 549 947 €

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE GPSEA ENTRE 2016 ET 2021 PAR FLUX (EN TONNES)





Europarc
14, rue le Corbusier
94046 Créteil cedex
www.sudestavenir.fr